



BRANCHE CAISSE D'ÉPARGNE

collectif@cgt-caisses-epargne.fr
site : <http://www.cgt-caisses-epargne.fr/>
tél : 01 45 65 24 37
27/29, rue de la Tombe-Issoire
75014 PARIS



Le 28/09/2016

Pas dupe, la CGT ne signe pas l'accord de classification (*)

Unanimes les syndicats CGT des Caisses d'épargne ont décidé de ne pas signer l'accord proposé sur le nouveau système de classification dans la branche Caisse d'épargne.

Certes, des revendications portées par la CGT sont, au moins en partie, satisfaites :

- classification des salarié-e-s (et non des postes seuls),
- possibilité de promotion dans l'emploi (au lieu de l'obligation de changer de métier pour bénéficier d'une promotion)
- référence à la formation initiale réintégrée dans la dernière version (nous souhaitons une formulation plus contraignante afin que celle-ci soit réellement reconnue)

Pour le reste :

- pas de reconnaissance des compétences aujourd'hui mises en œuvre – au contraire, par exemple : un Chargé de clientèle (ou un Conseiller financier) débute aujourd'hui en TM4, demain il démarrera en C (ex T3) alors que les exigences de connaissances, de savoirs et savoirs faire ne cessent d'augmenter,
- introduction de niveaux intermédiaires entre les ex T3/TM4 et TM4/TM5 : il s'agit ainsi de faire patienter plus longtemps nos collègues tout en les maintenant dans la fourchette des actuels T3-TM5 (69% de l'effectif !).
- pas de carrière minimale : comme aujourd'hui un salarié pourra rester toute sa carrière à la même classification,
- pas de reconnaissance de l'expérience acquise au quotidien,
- toujours pas de rémunération à 100%, des promotions.
Pire, avec la distinction faite entre promotion dans l'emploi et celle avec changement de métier, l'accord s'assoit sur la raison principale de la promotion dans l'emploi, l'effet pyramide : il y a + de collègues aptes à occuper un poste en promotion que de postes disponibles,
- la durée de la période d'essai est aggravée pour les techniciens et peut être renouvelées pour 100% du temps initial (au lieu de 50%) : petit coup de pouce au chantage à l'embauche et à la précarité
- la grille salariale, ne rémunère toujours pas les compétences, entérine les baisses de pouvoir d'achat successives (sauf pour le haut encadrement), reste très loin de nos revendications basées sur les 1800€ nets mensuels en B,

(*) ont signé : CFDT, CFTC, CGC, FO, SU-UNSA

BPCE est dans la logique « coût du travail ». Son objectif avoué est de baisser la masse salariale, de payer le moins cher possible des compétences et des adaptations de plus en plus importantes.

C'est ce que va permettre cet accord de classification, personne ne devrait en être dupe.

Basée sur la grille AFB (association française des banques) la nouvelle grille a aussi pour fonction de faciliter les mutations entre entreprises de BPCE et hors de BPCE dans un contexte de réorganisations et de réductions d'effectifs. L'aspect coopératif, spécificité affichée, est ainsi balayé.

Nous avons l'occasion de négocier un accord novateur, prenant en compte à la fois l'investissement de nos collègues, l'irruption du digital et des nouveaux métiers. Nous en sommes restés à la logique de négociation des employeurs : 3 pas en arrière, 1 pas en avant. La CGT ne peut s'en satisfaire.

Gageons que les signataires s'enorgueilleront du pas en avant. Mais, déjà inquiets, ils demandent aux directions, de les aider à faire passer l'accord et d'en faire une application honnête ... tout un programme.

Pour la CGT, négocier, ce n'est pas arrondir les angles des reculs sociaux c'est travailler à améliorer tout ce qui fait la vie du personnel.
Nos arguments, si bons soient-ils, ne suffisent pas.

L'expression et l'intervention des salariés est absolument nécessaire.

Le collectif National CGT : Jean-Pierre Avier, Alain Barasinski, Jean-Christophe Duthois, Jean-Michel Edon, François Lacoste, Valérie Lefebvre-Hausmann, Sophie Magnani, Eric Mahiddine, Didier Marc, Inci Nar, Thierry Oligo, Olivier Thouaye.

✂-----

Je me défends, je me syndique. J'adhère à la CGT.

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone Portable :

Entreprise

Email :

Date : Signature :

Bulletin d'adhésion à adresser au Collectif national des syndicats CGT Caisses d'Épargne, 27/29 rue de la Tombe Issoire 75014 PARIS ou à remettre au représentant CGT de votre entreprise.